

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-691

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 57

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 46, substituer aux mots :

« Le dispositif prévu »

les mots :

« La réduction d’impôt prévue ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« du dispositif »

les mots :

« de la réduction d’impôt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.